

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 novembre 2011

DELIBERATION n°2011 - 094

Nombre de membres
au Conseil municipal : 29

en exercice : 29

qui ont pris part à la
délibération : 28

Date de convocation :
22 novembre 2011

L'an deux mille onze, le 28 novembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Mireille PERINEL, Luc MOREAU, Pierre TERRAES, Yves PICHON, Angèle ABBATTISTTA, Hervé POTHIER DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Chantal BREBION, Pierre CLOT, Joaquin TORRES, André CONVERT, François TOURATIER, Jean Marc BRUEL, Gabriel JULLIEN

Représentés : Catherine LE BAS par Mireille PERINEL, Frédéric CALVO par Luc MOREAU, Jérôme MAGNIN par Maurice RAGOT, Stéphanie COLPIN par Michelle LAPRESA, Kamel BOUZERARA par Christian GROS, Isabelle GULGLIELMO par Angèle ABBATTISTA, Florence LOMBARD par André CONVERT

Absents : Sophie FAUCON BIGUET

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. Monsieur Joaquin TORRES a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.

Rapporteur : Mireille PERINEL

Objet : SOLIDARITE - CUCS - Autorisation donnée au Maire de solliciter les subventions afférentes au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale

Le rapporteur rappelle aux membres du Conseil municipal les orientations de la Politique de la Ville pour la prolongation du CUCS en 2012. Elles ont été définies dans le cadre de l'avenant 2011-2014 au contrat cadre - Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération grenobloise.

Le CUCS vise au développement social urbain local. Conclu initialement pour trois ans (2007-2009), il est reconduit jusqu'en 2014 par un avenant signé par l'ensemble des partenaires de la politique de la ville :

L'Etat, la Métro, le Conseil Général de l'Isère, la CAF, l'association des bailleurs sociaux de l'Isère.

L'avenant renouvelle, sur des priorités identiques, le contrat initial et prend en compte les éléments issus des évaluations conduites en 2009 et 2010.

Le CUCS s'attache à :

- Favoriser la mixité sociale et développer la gestion urbaine et sociale de proximité
- Promouvoir les parcours de réussite, de l'école à l'emploi
- Concourir à la prévention de la délinquance et à la sécurité, à la médiation sociale et à l'aide aux victimes
- Favoriser et faciliter l'accès aux soins
- Lutter contre les discriminations et pour l'égalité des chances. Cet objectif est décliné en démarche transversale dans chacune des thématiques
 - Encourager la participation des habitants.

Au cœur de la politique de la ville depuis son origine, son objectif est poursuivi et développé par le CUCS, via les outils et les instances de participation des habitants déjà en œuvre dans l'agglomération grenobloise.

Le CUCS s'applique à l'ensemble de l'agglomération et plus particulièrement à vingt quartiers désignés prioritaires sur huit communes. Les territoires définis dans la géographie prioritaire et notamment priorisés par l'Etat le sont en fonction de trois catégories qui correspondent à une intensité différente des difficultés socio économiques. Le territoire de Saint Martin Le Vinoux en géographie prioritaire de niveau 2 est le suivant : Pique-Pierre-Buisseratte le long de la RN 75.

.../...

Pour Saint-Martin-le-Vinoux, les axes forts sont :

- Réussir son parcours éducatif et son projet de formation
- Encourager l'accès aux pratiques culturelles et à leur développement
- Construire des actions ciblées en direction des jeunes de 15-25 ans
- Gestion urbaine et sociale de proximité
- Prévention

Le programme, composé de treize actions pour cette année 2012, s'inscrit autour des axes cités précédemment.

Ces actions répondent aux principes fixés par le CUCS 2007-2009 de lutte contre le processus de dévalorisation territoriale.

En 2012, la commune souhaite développer les actions suivantes :

- **Equipe pluridisciplinaire de soutien – DRE** (recensement des situations éducatives, sanitaires et sociale éligibles au DRE)

- **Etayage éducatif et social – DRE** (aider les enfants à chercher et trouver ses réponses et solutions en s'appuyant sur la dynamique d'un petit groupe et sur la présence d'un adulte pour soutenir et encourager)

- **Parler Bambin à la crèche, à la halte garderie, au RAM et au LAEP – DRE** (favoriser la maîtrise du langage en suscitant l'intérêt des enfants et en améliorant significativement l'acquisition des compétences langagières des enfants de 18 à 36 mois – former des professionnels à des techniques à mettre en place dans leur quotidien)

- **Ateliers récré actifs** (proposer un accueil périscolaire commun sur toutes les écoles du bas de la commune)

- **L'oralité : travail d'expression, approche de la langue littéraire à partir du conte et de la poésie avec la médiathèque municipale** (projet s'articulant autour de différentes animations concernant le conte et la poésie dans un travail d'expression orale)

- **Roulotte des livres** (bibliothèque décentralisée sur le terrain des gens du voyage)

- **Animations de proximité** (toucher les jeunes, les familles qui ne fréquentent pas les structures d'animation, qui ne participent pas aux activités proposées – jeunes qui pour certains se trouvent en situation d'errance)

- **Cultures urbaines** (permettre aux jeunes de se positionner et de se construire à partir d'un projet collectif autour de la culture)

- **Petit boulots « 16-18 ans »** (mise en place de chantiers d'entretien et d'embellissement sur la ville – initiation de jeunes de 16 à 18 ans au monde du travail)

- **Passerelle emploi** (accompagnement des jeunes vers l'insertion socioprofessionnelle)

- **L'entre Deux** (permettre à des parents et/ou à toutes personnes concernées par les problématiques de l'enfance et de l'éducation de se retrouver et d'échanger)

- **Prévention de la délinquance** (accompagnement des professionnels dans l'élaboration des actions de prévention sur le territoire de la commune)

- **Gestion urbaine et sociale de proximité** (renforcer avec les habitants, les bailleurs et la ville la gestion partagée des quartiers afin qu'elle contribue à apporter des améliorations à la vie quotidienne)

Le rapporteur entendu,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- ADOPTE les actions présentées par la commune au CUCS pour l'année 2012
- S'ENGAGE à les financer au fur et à mesure de leur réalisation, par des financements inscrits au budget 2012
- SOLLICITE de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général, de la communauté d'agglomération, et de la CAF, les subventions correspondantes selon tableau de la liste des dossiers déposés
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention et tout document y afférents.

VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 5 décembre 2011

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture le
et sa publication le

Le Maire
Yannik OLLIVIER

